

N° 165 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-1-2020

« Un seul lionceau vaut mieux qu'un plein panier de petits chats. » (Proverbe bambara.) Dernier numéro paru : 1^{er}-1-2019 (31^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Trentième anniversaire du *Publiphobe*

Né dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1990, *Le Publiphobe* a trente ans aujourd'hui même. Sans fleurs ni trompette, sans tambour ni couronnes. (Sur les origines et les circonstances de sa naissance d'une part, sur les réactions que son rédacteur et lui ont suscitées jusqu'à hier soir d'autre part, V. XIV.)

II ■ Lettre ouverte à Jean-Paul Lerat et Robert Heymann, instigateurs du *Publiphobe*

Cher Jean-Paul, qui ne réponds plus et dont le nom a disparu de la porte de ta maison sans pour autant apparaître sur ta tombe de Chantelle (d'après mes constatations de l'été dernier), et que j'imagine donc abandonné dans quelque hospice par tes tristes amis nationalistes qui ont su récupérer ton aigreur légitime au profit de leurs menées électorales ; cher Robert, qui ne répondras plus, réduit que tu es, depuis octobre, en cendres, sous une dalle à l'angle du cimetière de La Guerche-sur-l'Aubois ; très chers et vieux amis, que je ne serai pas parvenu à réunir, malgré l'espoir de Robert, jusqu'à son dernier jour, de te retrouver, Jean-Paul, peut-être pour te pardonner (chrétiennement ? judaïquement ?) ta dérive politique teintée de complotisme antisémite, et communier à nouveau dans la rebelle ardeur de vos jeunes années « indochinoises » puis antipublicitaires,

Le Publiphobe a trente ans, anniversaire que je vous dédie, me rappelant que je vous dois d'avoir créé cet étrange organe, d'abord réceptacle de vos colères comme des miennes, puis journal *officieux* de la lutte antipublicitaire, toutes chapelles confondues. Je vous revois, en effet, sexagénaires, cet été 1989, dans le salon de Jean-Paul (et Colette) à Chantelle, vous débarrassant sur le trentenaire que j'étais de la charge de créer ledit organe, dont ni le nom ni la forme n'avaient pas même germé dans mon cerveau ou mes tripes, pourtant pas moins bouillonnants que les vôtres. Ayant créé, deux ans plus tôt, l'Association nationale de défense de la télévision (Anadet), repaire de publiphobes irréductibles, vous rechigniez à étendre la lutte au-delà du petit écran. Quatre mois plus tard, le 1^{er} janvier 1990, naissait *Le Publiphobe*, par votre faute à vous, maintenant nonagénaires.

Trente ans d'assiduité, d'ambition subversive, de rigueur éditoriale – tant j'ai toujours pensé que le crédit d'une feuille ne dépend pas moins de sa présentation que du propos lui-même. Trente ans, autrement dit rien, vu de l'éternité ; beaucoup à l'échelle d'une vie. M'appartient-il de dresser le bilan de ces trois décennies ? Combien de graines *Le Publiphobe* aura-t-il semées, et qu'auront-elles donné ? Comment le savoir ?

Cette publication squelettique et sporadique, aussi séduisante qu'une notice de médicament, m'a-t-on dit un jour, m'aura au moins, telle une carte de visite, apporté la joie de rencontrer – après vous – des frères et sœurs de pensée, de cœur, de tripes, et parfois d'armes, fréquentés, au-delà des cafés ou salles de réunion, sur le trottoir même, au milieu des passants et forces de l'ordre, dans les cellules des commissariats et jusque dans les prétoires pour lancer, dans un mélange de crainte, de jouissance et de fierté, à la face de la Justice et de la société tout entière, quelques vérités sur la *publicitose*, pandémie de notre civilisation.

Le Publiphobe ? Une veilleuse, minuscule, ardente et tenace, pas faite pour s'éteindre – malgré de rares interruptions, moins longues que celle qui s'achève aujourd'hui (trentième anniversaire oblige), laquelle aura duré toute l'année 2019 : fatigue ? baisse de motivation ? D'évidence, le militantisme, telle une marée descendante, se retire progressivement de ma vie, ne laissant sur la grève que des morceaux de bois flotté imputrescible : ces gestes d'autodéfense promus ici même depuis toujours, et, surtout, pratiqués, inlassablement, intimement, dans l'obstination d'une résistance permanente aux tentatives d'abolition de ma personne.

Un geste parmi d'autres : passer au large d'une de ces gigantesques bâches étalées sur les façades par la propagande mercantile et se dire, orgueilleusement, qu'on est le seul sur cent mille à échapper au fer rouge par le seul fait de détourner le regard – jamais sans une pensée pour les outrecuidants « créatifs » affairés dans l'officine au chauffage de la tige à laquelle, croient-ils, aucun passant n'échappera. Ou encore : couper le son du transistor quand surgit la publicité – quand le transistor lui-même n'a pu être débranché. Ou enfin : appeler les objets du quotidien par leur nom, au lieu de leur désignation commerciale.

Le Publiphobe ? Une archive (conservée par la Bibliothèque nationale), qui intéressera sans doute les historiens du futur, lesquels se pencheront avec leur loupe sur cette scorie témoin d'une réaction à des pratiques, espérons-le – et puisse la présente feuille y contribuer –, devenues entre-temps caduques. Rendez-vous au quarantième anniversaire (1^{er} janvier 2030).

III ■ Inauguration du « *publiparc* » Robert-Heymann au Blanc (faux divers)

En hommage à son citoyen Robert Heymann, géomètre retraité, militant antipublicitaire notoire, disparu en octobre 2019, le conseil municipal du Blanc, sous-préfecture de l'Indre, en accord avec la chambre de commerce et d'industrie, vient de prendre une décision qui pourrait faire date et créer un précédent en France et dans le monde : la création d'un « *publiparc* », enclos périurbain consacré à l'affichage publicitaire, tous formats confondus (de la plus petite préenseigne au panneau de plusieurs mètres carrés, voire, le cas échéant, aux grandes bâches jusqu'ici réservées aux façades d'immeuble).

L'objectif, revendiqué de longue date par celui dont le nom sera donné au premier « *publiparc* » municipal, et qui avait payé de sa personne, est de libérer le paysage urbain de la commune (rues, places, trottoirs, bâtiments), ainsi que les entrées de la ville, de tout corps étranger visuel susceptible d'en perturber l'harmonie par le caractère anguleux ou les couleurs criardes des dispositifs. À l'instar des cimetières, transférés jadis hors des villes par crainte de la putréfaction, les « *publiparcs* » permettront aux communes d'échapper à la *pubtréfaction*, terme utilisé par le procès-verbal du conseil municipal, au demeurant un néologisme souvent employé par feu le défenseur de l'environnement, sans en être l'auteur.

La date de l'inauguration du « *publiparc* Robert-Heymann » n'est pas encore connue, tous les contrats d'affichage, aussi bien communaux que privés, devant être révisés au préalable. Mais le lieu (d'une superficie de 1925 mètres carrés, en référence à

l'année de naissance du militant éponyme) en est d'ores et déjà connu : chemin du Bois-Bichier, dans le voisinage de la déchetterie.

Avant de prendre sa délibération, la mairie avait sondé les habitants : la plupart des 6 000 Blanchois se seraient dits favorables au projet et prêts à se déplacer, en cas de besoin, jusqu'au « publiparc » afin de se renseigner sur les offres commerciales, d'admirer les logos et autres créations graphiques des publicitaires, et de prendre connaissance des marques présentes dans la région.

IV ■ Paysages de France libre Corte (Haute-Corse)

Corte comprend depuis longtemps de nombreux panneaux illégaux. En 2018, l'association saisit le tribunal administratif de Bastia. Le 21 mars 2019, l'État est condamné.

V ■ Actions du Collectif des déboulonneurs

Le Collectif des déboulonneurs (v. XIII) a de nouveau agi (mars). Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Mars 2019. Le 23, à 10 h, à Lille (près de la place de la République et rue de Béthune), 2 obstacles urbains ont été barbouillés par 2 militantes, devant 10 amis, 1 journaliste (*La Voix du Nord*). Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

VI ■ Procès du Collectif des déboulonneurs

Paris, 5 juin 2019 : jugement en appel. Henri Alexandre, Élise Ayrault, Béthy X..., Raphaël Callandreau, Raphaël Jolly, P. Loeb, Christine Traxeler, lesquels avaient comparu le 27 mars 2019 après avoir interjeté appel de la décision du 9 novembre 2016 concernant les faits du 2 mai 2015, ont vu leur peine confirmée par la 10^e chambre (LP164). La SNCF était partie civile.

Lille, 13 novembre 2019 : jugement. Alessandro Di Giuseppe, qui comparait pour le barbouillage du 25 mars 2018 (LP163), a été condamné à 900 euros d'amende. (YG, coauteur de l'action, s'était porté comparant volontaire, en vain.)

VII ■ Phrases

(1) Rebaptisons les stations de radio publiques françaises : France Info, « France Ballon » (eu égard au culte rendu sur ses ondes à la sphère de cuir) ; France Inter, « France Anglinterre » ou « Anglinterre » tout court (eu égard au culte rendu sur ses ondes à la chanson anglophone, et au libre cours donné aux anglicismes à travers la bouche de ses journalistes, animateurs et présentateurs) ; France Musique, « France Parlotte » (eu égard à la logorrhée compulsive de ses commentateurs) ; France Culture, « France Tiroir-caisse » (eu égard à la difficulté de cette station à faire écho à une activité culturelle gratuite).

(2) Certains jeux de ballon populaires n'ont pas tant pour but de pousser une sphère de cuir dans une cage à filet que de pousser des centaines, milliers, millions de sphères gélatineuses vers les panneaux publicitaires disposés autour des stades.

(3) La beauté de certains paysages, urbains ou ruraux, disparaît sous les affiches, comme celle de certaines femmes sous le voile imposé par leur religion. La publicité, burqa paysagère.

VIII ■ Propos éparés

Swann Arlaud (acteur français du XXI^e siècle) : « Il y a un truc que je dis souvent, c'est qu'en fait, en ville, on nous impose en permanence des marques, des pubs, on ne sait plus quoi en faire, en fait, de ces mots qui nous sont imposés. Et qu'en fait, quand on fait du graffiti, on impose quelque chose mais non seulement on n'a rien à vendre, c'est gratuit, et en plus c'est anonyme. » (France Inter, « Par Jupiter ! », 8-1-2019.)

IX ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « flyer. » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « tract (ou prospectus) ».

X ■ Panneaux publicitaires transformés en panneaux poétiques (Lille, 9 avril 2019)

Treize activistes lillois ont ouvert des obstacles urbains de l'afficheur Clear Channel pour recouvrir 27 affiches publicitaires avec des poèmes (La Fontaine, Éluard, Tardieu...) reproduits sur des affiches de même format.

XI ■ Le tribunal de police annule des poursuites contre des barbouilleurs (Toulouse, 3 avril 2019)

Le 23 novembre 2018, à Toulouse, des agents des transports en commun interpellent quatre militants (appartenant à RAP [v. XIII]) en train de barbouiller des panneaux publicitaires de l'afficheur JCDecaux au blanc d'Espagne (non dégradant). L'action a été déclarée. Avec le renfort de la police municipale, les employés infligent aux barbouilleurs une amende de 50 euros chacun, qu'aucun d'eux ne paie, s'abstenant aussi de signer sa contravention. Un peu plus tard, les contrevenants reçoivent une lettre avec l'amende portée à 100 euros ; faute de réponse, quelques mois plus tard, *idem*... 370 euros ; enfin, toujours faute de réponse, encore un peu plus tard, avis de saisie administrative à tiers détenteur (on se servira sur leur compte en banque ou leur salaire). L'un des concernés écrit à l'officier du ministère public (tribunal de police) pour lui faire part de leur désaccord et de leur préférence pour un procès. Le 3 avril 2019, l'officier répond par écrit qu'il annule les poursuites à leur encontre.

XII ■ Agenda

26-3-2020, Lyon : procès de 3 militants utilisateurs de crayons-craies (contact : RAP [v. XIII]).

XIII ■ Carnet d'adresses

- Casseurs de pub : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XIV ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- « Genèse du *Publiphobe* (histoire de mes rapports avec la publicité), par Yvan Gradis (7 pages).

- « Échos du *Publiphobe* » (recueil de citations sur *Le Publiphobe* – 1990-2019) [se renseigner auprès de la rédaction].

XV ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 8 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 12 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 165 (janvier 2020) peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 06 17 78 74 83.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://antipub.org/ressources/a-lire/le-publiphobe/>.)